

Assurons
un monde
plus ouvert



CNP Assurances

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial 2021

Conformément à la directive droit des actionnaires
et à l'article 29 de la loi énergie climat

Mars 2022



SOMMAIRE

I -	DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	3
1	Périmètre de vote	3
2	Analyse des résolutions	3
3	Transmission des ordres de vote	3
II -	BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
1	Répartition des résolutions soumises au vote	5
2	Répartition des votes exprimés par CNP Assurances	5
3	Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances	6
4	Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique	7
4.1	Approbation des comptes et quitus	7
4.2	Conventions réglementées	7
4.3	Commissaires aux comptes	7
4.4	Affectation du résultat	7
4.5	Nomination ou renouvellement des administrateurs	7
4.6	Rémunération des dirigeants exécutifs	7
4.7	Rémunération sous forme de stock-options, d'actions gratuites ou de performance	8
4.8	Indemnités de départ et indemnités de non concurrence	8
4.9	Retraite supplémentaire	8
4.10	Rémunération des administrateurs	8
4.11	Participation des salariés au capital	8
4.12	Opérations sur le capital	9
4.13	Modification des statuts	9
4.14	Résolutions à caractère environnemental	9
III -	BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES ASSET MANAGERS	10
1	Dialogues bilatéraux avec les entreprises et les asset managers	12
2	Courriers adressés aux entreprises	13
3	Campagnes collaboratives	14
4	Dialogues collaboratifs	14
IV -	BILAN DU DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS	15

I - DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

1 Périmètre de vote

CNP Assurances vote aux assemblées générales de la quasi-totalité des entreprises françaises et européennes en portefeuille. Le périmètre des votes est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées. CNP Assurances s'assure que ses équipes bénéficient régulièrement de formations et d'échanges de place en matière de gouvernement d'entreprise.

2 Analyse des résolutions

CNP Assurances exerce ses droits de vote dans le respect des principes de sa politique de vote revue annuellement et approuvée par la direction générale.

CNP Assurances applique sa politique de vote de manière pragmatique, en tenant compte dans certains cas des caractéristiques spécifiques de chaque entreprise (secteur d'activité, réglementations nationales, principaux risques ESG, taille, structure actionnariale, circonstances économiques et financières, etc.)

Il est de la responsabilité de CNP Assurances, en tant qu'actionnaire de long terme, de promouvoir les bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance, avec la conviction qu'elles sont déterminantes pour la croissance durable des entreprises, la création de valeur à long terme et le bénéfice de toutes les parties prenantes. CNP Assurances cherche donc à favoriser l'émergence de structures de gouvernance transparentes, responsables et équilibrées. À travers sa politique de vote et ses démarches d'engagement actionnarial, CNP Assurances s'engage auprès des entreprises dans le cadre d'une relation constructive et de long terme.

Lorsque CNP Assurances décide des votes en assemblée générale, elle tient compte :

- Des enjeux sociaux et de gouvernance des entreprises, notamment les cas de restructuration conduisant à une réduction significative des effectifs, les cas de conflits d'intérêts, de corruption ou de blanchiment d'argent
- Des enjeux environnementaux, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité. CNP Assurances évalue notamment les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises dont elle est actionnaire

L'exercice des droits de vote est exercé de manière indépendante par la direction responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

La direction RSE analyse les résolutions au regard de la politique de vote de CNP Assurances. Les analyses de l'agence de conseil en vote Proxinvest sont utilisées comme support technique pour faciliter l'étude des résolutions soumises au vote, mais ne remplacent en aucune manière la propre politique de vote de CNP Assurances.

Les propositions de vote élaborées par la direction RSE sont soumises pour validation à la direction des investissements.

3 Transmission des ordres de vote

CNP Assurances exerce ses droits de votes par différents canaux :

- Par l'intermédiaire de la plateforme Proxyexchange d'ISS, qui assure la transmission des votes aux assemblées générales pour les entreprises hors de France
- Par correspondance en envoyant les bordereaux de vote au teneur de compte de CNP Assurances pour les entreprises françaises
- En participant directement à l'assemblée générale






II - BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le présent bilan couvre la campagne de vote de l'année 2021, qui est marquée par un élargissement du périmètre des votes exprimés par CNP Assurances.

En 2021, CNP Assurances a voté lors de 125 assemblées générales de 109 entreprises implantées dans 11 pays. Ces entreprises représentent 98% des encours du portefeuille d'actions détenues en direct par CNP Assurances, contre 95% des encours en 2020.

Plus précisément, CNP Assurances a participé en 2021 :

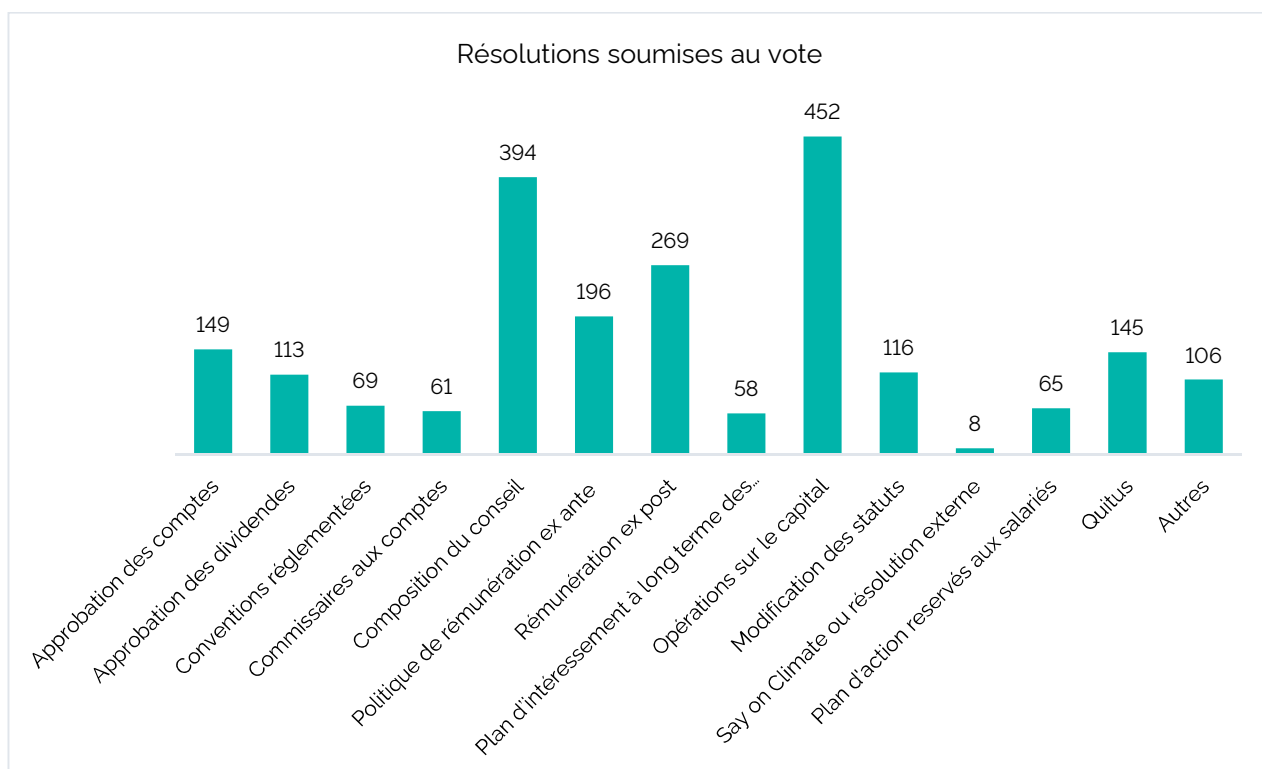
- À 62 assemblées générales de 55 entreprises françaises
- À 63 assemblées générales de 54 entreprises européennes hors de France

Couverture	Analyses
 98% des encours	 2 201 résolutions
 11 pays	 125 assemblées générales
 109 entreprises	

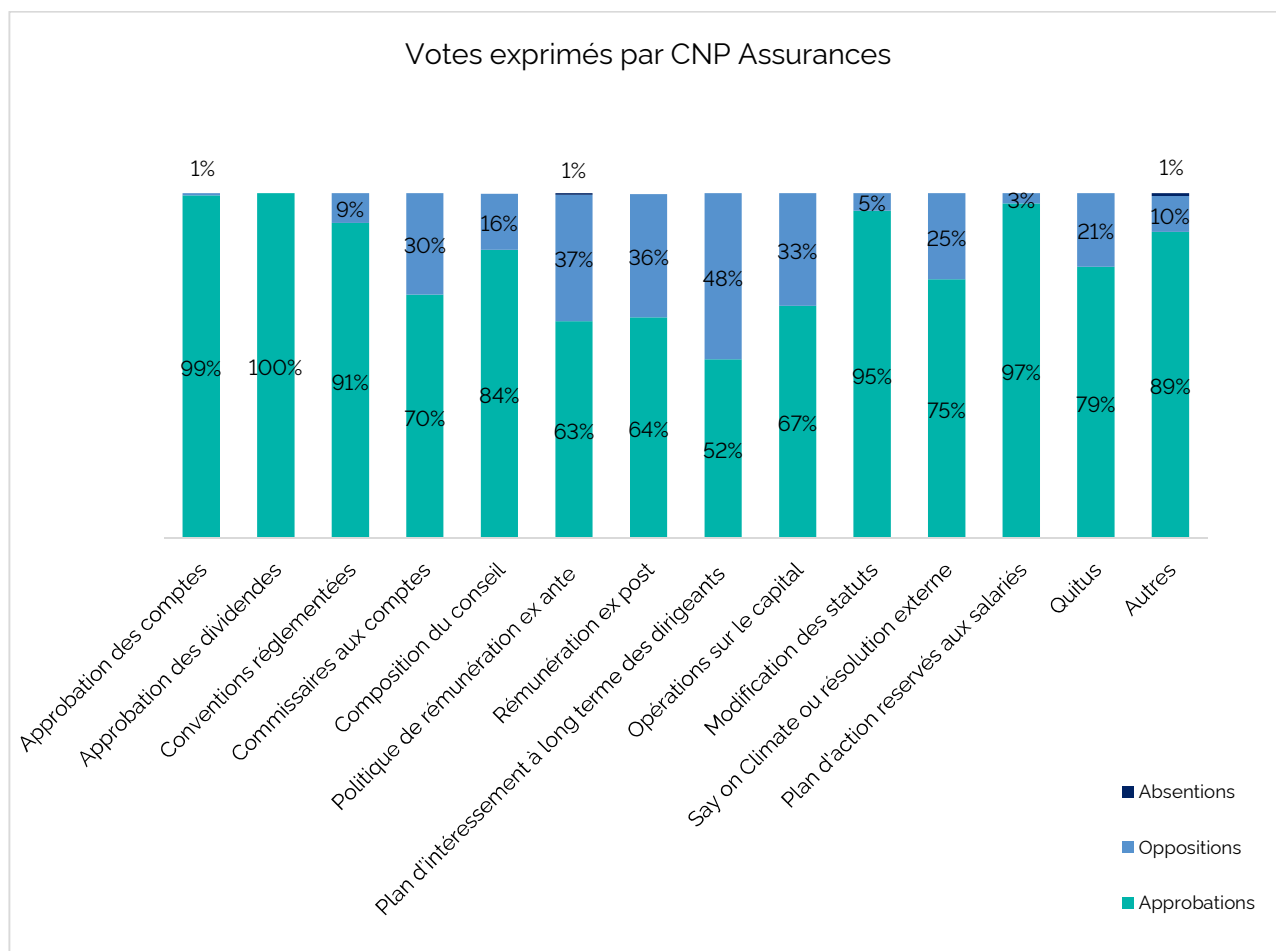
En 2021, CNP Assurances a analysé 2 201 résolutions :

- CNP Assurances a approuvé 1 712 résolutions, soit 77,8% des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est opposée à 485 résolutions, soit 22,0% des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est abstenue sur 4 résolutions, soit 0,2% des résolutions proposées

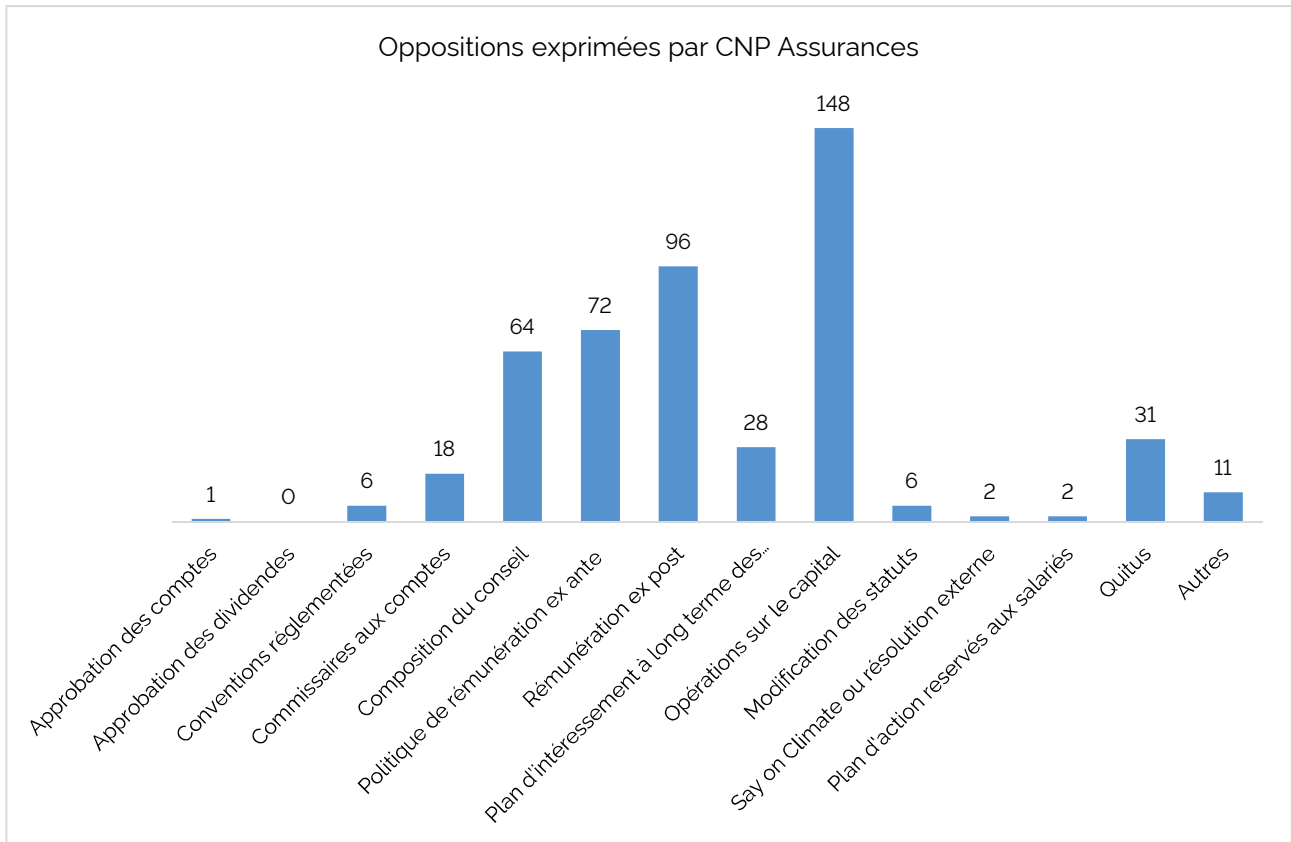
1 Répartition des résolutions soumises au vote



2 Répartition des votes exprimés par CNP Assurances



3 Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances



4 Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique

4.1 Approbation des comptes et quitus

Les comptes sociaux et consolidés sont approuvés dès lors qu'ils sont certifiés par les commissaires aux comptes. L'année 2021 a été marquée par une opposition à l'approbation des comptes d'une société dont les comptes n'ont pas été certifiés par les commissaires aux comptes, conformément à la politique de vote de CNP Assurances.

CNP Assurances s'est opposée aux demandes de quitus aux administrateurs, dirigeants ou commissaires aux comptes, sauf dans les pays où cette demande est obligatoire comme en Allemagne.

4.2 Conventions réglementées

Dans la majorité des cas, les motifs d'opposition ont porté sur des résolutions peu transparentes et des accords prélevant une partie de la richesse de l'entreprise au profit de l'actionnaire de contrôle, ou créant un lien de dépendance entre les dirigeants et l'actionnaire principal.

4.3 Commissaires aux comptes

L'indépendance des commissaires aux comptes est appréciée par leur rotation régulière et par la transparence de leurs honoraires. Conformément à sa politique de vote, CNP Assurances s'est opposée à toutes les résolutions conduisant à ce que le mandat des commissaires aux comptes excède 18 ans.

4.4 Affectation du résultat

CNP Assurances ne s'est opposée en 2021 à aucun versement de dividende.

4.5 Nomination ou renouvellement des administrateurs

Les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateur sont étudiés avec attention. Comme les années précédentes, une attention particulière a été apportée au taux de féminisation des conseil d'administration, aussi bien pour les entreprises françaises qu'internationales. CNP Assurances s'est opposée en 2021 à des propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs pour les raisons suivantes :

- Le taux d'indépendance du conseil d'administration était insuffisant (moins de la moitié dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, moins du tiers dans les sociétés contrôlées)
 - Le taux de féminisation du conseil d'administration était inférieur à 40%, notamment pour les entreprises non-françaises
 - L'administrateur cumulait un nombre trop important de mandats, impliquant un manque de disponibilité pour les travaux du conseil d'administration
 - Le taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration était inférieur à 75%
-

4.6 Rémunération des dirigeants exécutifs

La position de CNP Assurances est particulièrement stricte concernant l'application des critères de rémunération de sa politique de vote. Les principales oppositions exprimées en 2021 par CNP Assurances ont concerné aussi bien les politiques de rémunération *ex ante* que les rémunérations *ex post* des dirigeants exécutifs lorsque :

- L'entreprise a fait preuve d'un manque de transparence avéré sur une ou plusieurs composantes de la rémunération
- Les augmentations des rémunérations fixe et/ou variable proposées étaient disproportionnées par rapport à la performance de l'entreprise ou à celles des autres entreprises européennes du même secteur, et étaient insuffisamment justifiées
- La rémunération variable n'était pas significativement liée aux performances de l'entreprise, ou reposait sur un poids des critères qualitatifs supérieur à 30%

- La rémunération variable des dirigeants des entreprises présentant un enjeu environnemental matériel n'était basée sur aucun critère environnemental
- Les taux d'atteinte *ex post* des objectifs quantitatifs et qualitatifs n'étaient pas communiqués
- Lorsque la rémunération totale du dirigeant exécutif, comprenant les parts fixe et variable (annuelle, pluriannuelle et de long terme) est supérieure à 150% de la médiane des rémunérations totales des dirigeants exécutifs des entreprises européennes cotées du même secteur ou, à défaut, à 150% de la médiane des rémunérations totales des dirigeants exécutifs d'un indice de marché pertinent
- Lorsque la rémunération totale du dirigeant exécutif est supérieure à 100 fois la rémunération médiane des salariés, calculé sur un périmètre couvrant au moins 80% des collaborateurs français (ou 80% des collaborateurs du principal pays d'activité)

Les rémunérations variables (annuelle et de long terme) étant définies en pourcentage de la rémunération fixe, l'augmentation fréquente des rémunérations fixes a entraîné une hausse significative des rémunérations globales des dirigeants, ce qui explique en partie le taux d'opposition de CNP Assurances à ces résolutions.

4.7 Rémunération sous forme de stock-options, d'actions gratuites ou de performance

D'année en année, la transparence des plans d'intéressement à long terme proposés par les entreprises s'améliore. CNP Assurances s'est néanmoins opposée dans les cas suivants :

- Les montants étaient trop élevés dans l'absolu ou en pourcentage du capital
- Aucun plafond n'était prévu
- Les conditions de performance n'étaient pas publiées, ou n'étaient pas mesurées sur une période minimum de 3 ans

4.8 Indemnités de départ et indemnités de non concurrence

CNP Assurances s'est opposée à des indemnités de départ ou de non concurrence de dirigeants exécutifs dans les cas suivants :

- Il était possible de conserver le bénéfice des options non encore exercées et des actions gratuites non encore attribuées au moment du départ
- L'indemnité était soumise pour partie seulement à des conditions de performance, ou celles-ci s'avéraient insuffisamment exigeantes
- Le déclenchement de l'indemnité n'était pas limité à un cas de départ contraint

4.9 Retraite supplémentaire

Les résolutions concernant les régimes de retraite supplémentaire des dirigeants exécutifs ont fait l'objet d'oppositions de la part de CNP Assurances pour les raisons suivantes :

- Les montants étaient trop élevés par rapport à la rémunération
- Le versement n'était pas conditionné à la présence dans l'entreprise au moment du départ

4.10 Rémunération des administrateurs

CNP Assurances s'est opposée à des enveloppes de rémunération des administrateurs lorsque l'enveloppe proposée était disproportionnée par rapport à celles d'autres entreprises européennes du même secteur.

4.11 Participation des salariés au capital

CNP Assurances ne s'est opposée à aucune des résolutions proposées dès lors que la décote réglementaire maximale était respectée.

4.12 Opérations sur le capital

La plupart des opérations destinées à accompagner le développement des entreprises ont été acceptées, à l'exception des opérations sur le capital pouvant être maintenues en période d'offre publique.

CNP Assurances s'est opposée aux émissions de bons Breton (mécanisme permettant, en cas d'offre publique, aux entreprises visées d'émettre pour tous leurs actionnaires des bons de souscription de nouvelles actions à un prix d'émission largement inférieur au cours de bourse).

CNP Assurances s'oppose aux résolutions lorsque la demande de dérogation à la règle de fixation du prix d'émission ne respecte pas une décote maximale de 5%

Par ailleurs, prenant en compte les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire, CNP Assurances s'est opposée à certaines opérations de rachats d'actions, dont le montant ne nous semblait pas responsable en tant qu'actionnaire de long terme de ces entreprises.

4.13 Modification des statuts

CNP Assurances a approuvé la majorité des modifications statutaires proposées, à l'exception des modifications allant dans le sens de la réduction des droits des actionnaires minoritaires.

4.14 Résolutions à caractère environnemental

CNP Assurances a examiné l'ensemble des résolutions en matière de climat (*Say on Climate* ou résolutions externes) soumises au vote des actionnaires en 2021. Après examen au cas par cas, CNP Assurances a décidé :

- De voter contre le *Say on Climate* de Shell et de TotalEnergies
- De voter pour la résolution externe demandant à Shell de fixer et de publier des objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES)

III - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES ASSET MANAGERS

CNP Assurances met en œuvre une politique de dialogue avec les entreprises et les asset managers, revue annuellement et validée par la direction générale. Avec la politique de vote, elle constitue la politique d'engagement de CNP Assurances.

Les objectifs de la politique de dialogue sont les suivants :

- Appuyer la stratégie de CNP Assurances en faveur du climat et de la biodiversité en incitant les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de lutte contre le changement climatique, à publier leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à communiquer des informations pertinentes sur les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité auxquels ils sont exposés
- Améliorer la gouvernance des entreprises pour lesquelles CNP Assurances a exprimé des votes négatifs en assemblée générale

Dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est fixée l'objectif de dialoguer avec 8 entreprises (6 de manière bilatérale et 2 via l'initiative collaborative *Climate Action 100+*) et 2 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

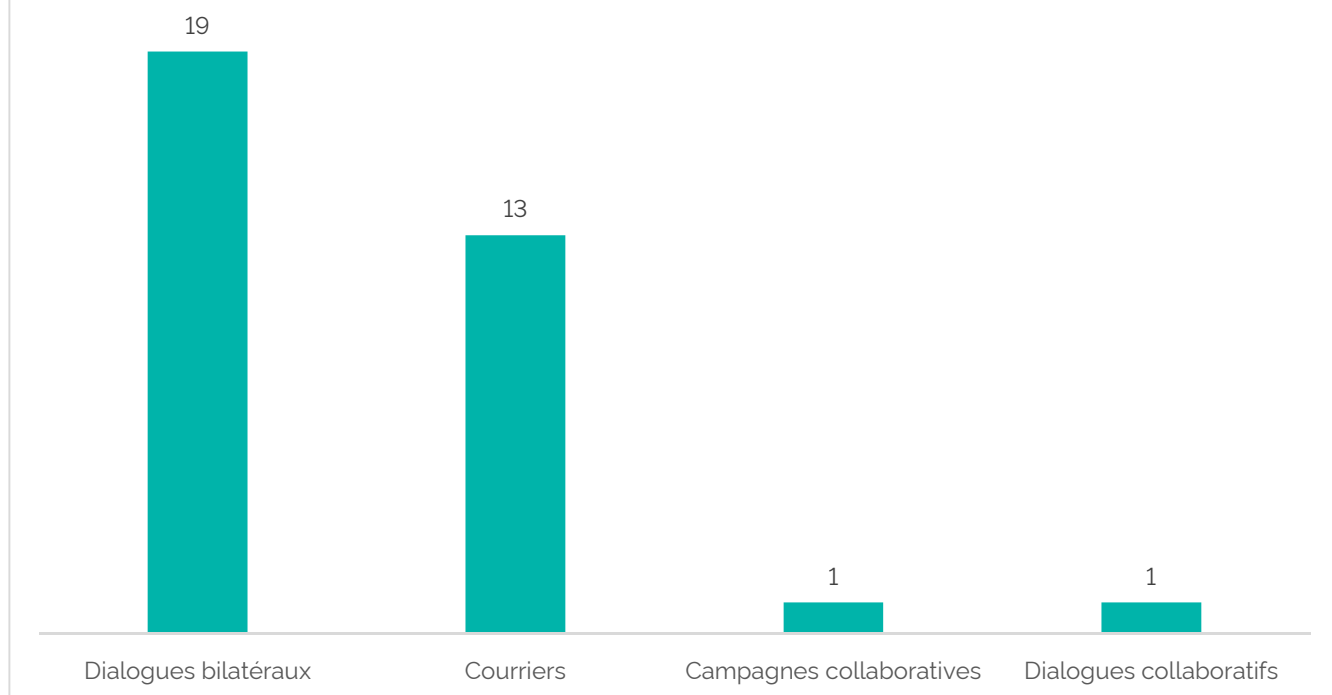
Dans le cadre du *Finance for Biodiversity Pledge*, CNP Assurances s'est fixée l'objectif de dialoguer chaque année avec 5 entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.

Le dialogue est principalement proactif afin de s'assurer que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte au plus haut niveau par les entreprises les plus exposées.

Le périmètre de dialogue avec les entreprises et les asset managers est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées.

CNP Assurances dialogue avec les entreprises qui présentent les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) les plus importants. Le dialogue bilatéral est privilégié pour les entreprises françaises. Pour les entreprises hors de France, CNP Assurances s'appuie sur un dialogue collaboratif via *Climate Action 100+*, *Investors for a Just Transition*, la *Net-Zero Asset Owner Alliance* et les *Principles for Responsible Investment (PRI)*.

Dialogues avec les entreprises et les asset managers en 2021



En 2021, CNP Assurances :

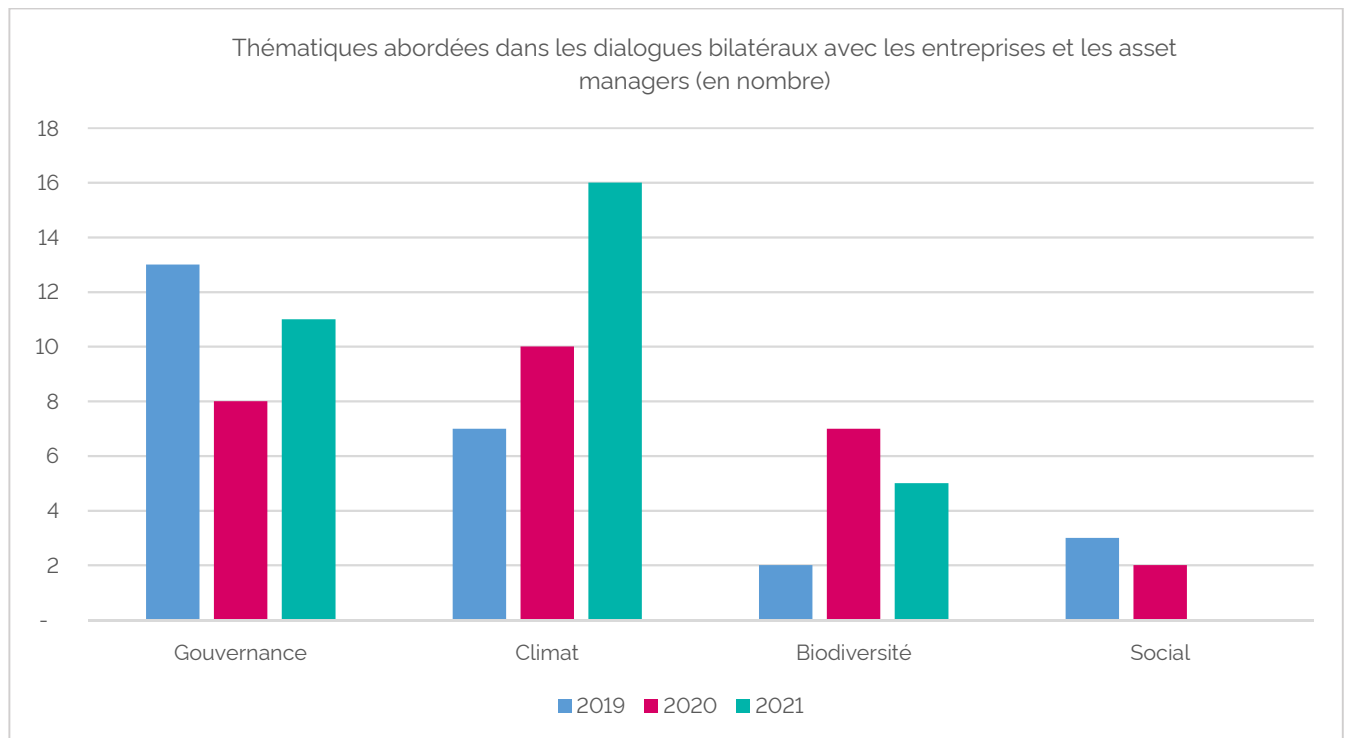
- A mené 17 dialogues bilatéraux avec 16 entreprises
- A mené 2 dialogues bilatéraux avec 2 asset managers
- A adressé des courriers à 10 entreprises pour leur demander de publier un plan de sortie définitive du charbon thermique
- A adressé des courriers à 3 entreprises pour leur expliquer les raisons des votes exprimés en assemblée générale
- A soutenu 1 campagne collaborative auprès d'entreprises concernant la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre
- A participé à 1 dialogue collaboratif auprès d'une entreprise européenne du secteur de l'énergie via *Climate Action 100+*

Le bilan annuel des dialogues avec les entreprises et les asset managers est présenté au directeur général et au directeur des investissements. Par ailleurs, le bilan annuel des dialogues avec les entreprises concernant les enjeux climatiques est présenté au comité risques climatiques et biodiversité.

1 Dialogues bilatéraux avec les entreprises et les asset managers

En 2021, toutes les demandes de dialogue avec les entreprises et les asset managers ciblés par CNP Assurances ont abouti. Dans le cadre des 19 dialogues bilatéraux, les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une discussion avec CNP Assurances :

- Climat (16 dialogues, soit 84% des cas)
- Gouvernance (11 dialogues, soit 58% des cas)
- Biodiversité (5 dialogues, soit 26% des cas)



Ces dialogues ont été globalement constructifs et ont permis à CNP Assurances de mieux comprendre les choix des entreprises, notamment en terme de gouvernance et de transition écologique et énergétique :

- Pour 53% d'entre eux, CNP Assurances a noté des progrès satisfaisants, notamment sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Pour 47% d'entre eux, CNP Assurances reste en attente de progrès et continuera à suivre avec une vigilance particulière les engagements qui seront pris par les entreprises ainsi que leur mise en œuvre

Ces dialogues ont également permis d'éclairer l'analyse des résolutions soumises au vote des actionnaires.

CNP Assurances a dialogué en 2021 avec 2 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

Plus précisément, les attentes de CNP Assurances vis-à-vis de ces 2 asset managers sont les suivantes :

- Engagement de neutralité carbone d'ici 2050 sur le périmètre des fonds ouverts multi-investisseurs et des fonds dédiés à CNP Assurances
- Objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone des fonds ouverts multi-investisseurs et des fonds dédiés à CNP Assurances, alignés avec les trajectoires à 1,5°C et couvrant *a minima* les actions et les obligations d'entreprise
- Engagement de sortie définitive du charbon thermique des fonds ouverts multi-investisseurs d'ici 2030 dans l'Union européenne et l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde
- Publication du niveau d'atteinte de ces objectifs, en distinguant par type d'émetteurs (souverains, entreprises, immobilier, infrastructure)
- Publication d'une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique, le pétrole et le gaz applicable aux fonds ouverts multi-investisseurs et précisant les seuils absolus et relatifs d'exclusion
- Publication d'une politique de vote précisant les critères de vote sur les résolutions climatiques et/ou les critères des votes sanctions contre les entreprises qui ne sont pas alignées avec l'Accord de Paris
- Publication des votes exprimés en assemblée générale sur les résolutions climatiques et/ou les votes sanctions contre les entreprises qui ne sont pas alignées avec l'Accord de Paris
- Publication des moyens et des résultats de la politique de dialogue actionnarial en matière de climat

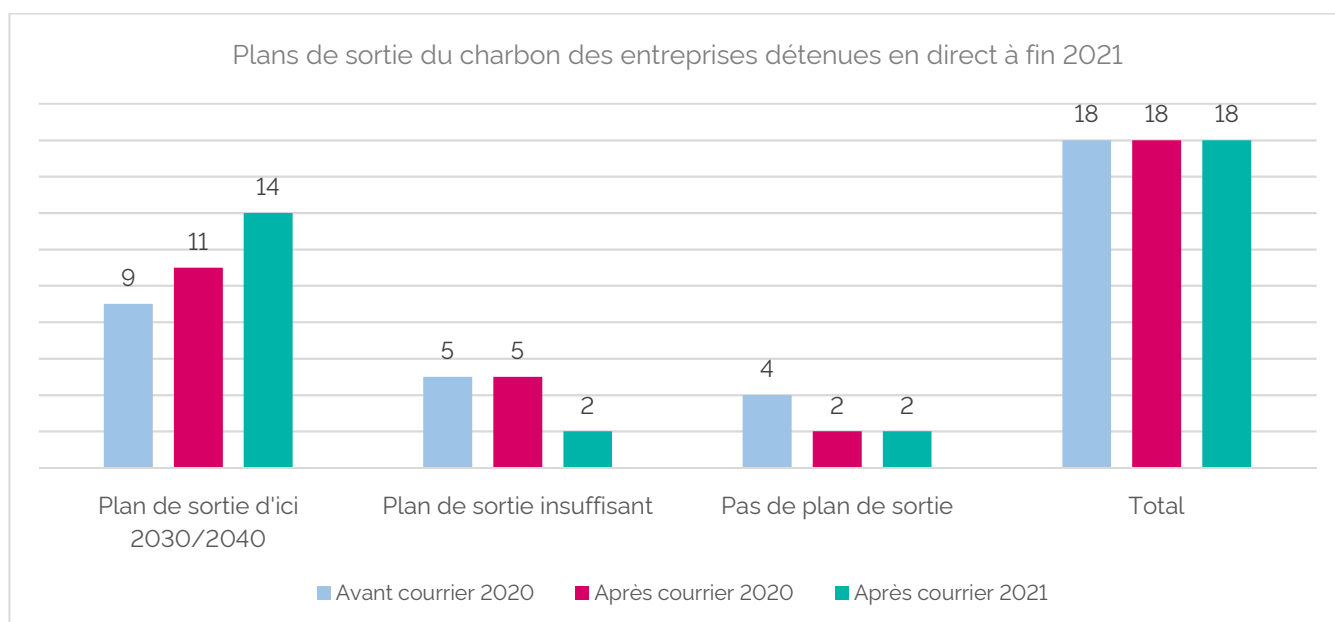
Les 2 asset managers répondent pour l'instant partiellement à ces attentes. Le dialogue se poursuivra donc en 2022.

2 Courriers adressés aux entreprises

CNP Assurances a initié en 2015 une stratégie de dialogue avec les entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre afin de les accompagner dans leur transition.

En septembre 2021 et pour la 2^{ème} année consécutive, le directeur général de CNP Assurances a adressé un courrier aux dirigeants des entreprises du secteur du charbon (producteurs d'électricité et exploitants de mine de charbon thermique) leur demandant de publier d'ici fin 2021 un plan de sortie définitive du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

10 courriers ont ainsi été envoyés et le taux de réponse de 90% est très élevé. Le graphique suivant présente les résultats des campagnes menées en 2020 et 2021 :



Après deux ans de dialogue entre CNP Assurances et les 18 entreprises détenues en direct, le bilan à fin 2021 est le suivant :

- 14 entreprises ont publié un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030/2040, en amélioration par rapport à la situation à fin 2019 (9 entreprises)
- 2 entreprises ont publié un plan de sortie du charbon thermique insuffisant par rapport à nos attentes, en amélioration par rapport à la situation à fin 2019 (5 entreprises)
- 2 entreprises n'ont pas publié de plan de sortie du charbon thermique, en amélioration par rapport à la situation à fin 2019 (4 entreprises)

Au total à fin 2021, 4 entreprises sur 18 ne répondent toujours pas aux attentes de CNP Assurances : 2 ont un plan de sortie insuffisant et 2 n'ont pas de plan de sortie.

Afin de mettre en cohérence sa politique d'exclusion avec son objectif de sortie définitive du charbon thermique d'ici 2030/2040, CNP Assurances suspend à compter de 2022 tout nouvel investissement dans ces 4 entreprises.

3 Campagnes collaboratives

Pour la 2^{ème} année consécutive, CNP Assurances a soutenu en 2021 la campagne collaborative du CDP/SBT demandant aux 1 600 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial de s'engager à lutter contre le changement climatique en visant zéro émissions nettes d'ici 2050 et en se fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre basés sur la science.

À fin 2021, 1 134 entreprises ont signé le *SBTi Business Ambition for 1.5°C Commitment letter*.

Pour plus d'information sur cette campagne : <https://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/cdp-science-based-targets-campaign>

4 Dialogues collaboratifs

En 2021, CNP Assurances a soutenu un engagement collaboratif auprès d'une entreprise européenne du secteur de l'énergie via *Climate Action 100+*. L'engagement vise à aligner leur stratégie sur la neutralité carbone à horizon 2050 et la limitation à 1,5°C du réchauffement climatique conformément à l'Accord de Paris. Ce dialogue collaboratif n'a pas encore atteint son objectif et se poursuivra en 2022.

IV - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS

CNP Assurances a signé en juin 2021 avec 456 investisseurs représentant plus de 41 000 Md\$ d'actifs la « *Déclaration des investisseurs mondiaux aux gouvernements sur la crise climatique* ».

Cette déclaration, soutenue par le CDP et les PRI, appelle les chefs d'Etat et de gouvernement à agir dès maintenant pour :

- Renforcer leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 d'ici la COP26 réunie à Glasgow en novembre 2021
- S'engager à atteindre un objectif national de zéro émission nette au milieu du siècle et tracer une voie avec des objectifs intermédiaires ambitieux, y compris des feuilles de route claires de décarbonation pour chaque secteur à forte intensité de carbone
- Mettre en œuvre des politiques nationales pour atteindre ces objectifs, encourager les investissements privés dans des solutions zéro émission, arrêter les subventions aux énergies fossiles, éliminer progressivement la production d'électricité à partir de charbon et élaborer des plans de transition juste pour les travailleurs et les territoires concernés
- Veiller à ce que les plans de relance économique post COVID-19 soutiennent la transition vers zéro émission nette et renforcent la résilience de nos économies
- S'engager à mettre en œuvre des exigences obligatoires de divulgation des risques climatiques alignées sur les recommandations du groupe de travail de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*)

**Assurons
un monde
plus ouvert**

